

O.M.S. : M. Serge Pointin SM nouveau vice président ^{LE}

Lors de l'assemblée générale extraordinaire, l'O.M.S. a abordé différents points :

M. Serge Pointin, cadre à Vosges Viande, membre du club de cyclo-tourisme, a été élu vice-président à l'unanimité, en remplacement de Gérard Donel (démissionnaire).

Mme Maryse Servant, de la Mirecurtienne gymnastique volontaire, est élue secrétaire adjointe, en remplacement de M. Michel Bertrand (démissionnaire).

M. André Chassard, président de l'Hippocampe, est élu trésorier adjoint.

M. Jean-Marc Algéri est élu commissaire aux comptes en remplacement de l'adjoint Cuvelier.

L'examen des différentes propositions d'attribution des labels dont la remise aura lieu le 17 décembre 1995 a été décidé.

La commission de sélection des supers labels se réunira fin novembre.

Les cotisations annuelles sont maintenues à 70 F.

Le comité directeur vote à l'unanimité le fait que chacune des écoles primaires aura un représentant au comité de l'O.M.S.

Il est décidé qu'un cahier des associations (indiquant le nom du président de chacune d'elles, les heures, les jours et les lieux d'entraînements), ce-

lui-ci sera probablement distribué en même temps que le bulletin municipal du premier semestre 1996. Reste à obtenir l'accord définitif du sponsor désirant financer l'opération.

Quelques associations souhaiteraient qu'une manifestation sportive (mettant en lice des licenciés des associations dans des sports qu'ils ne pratiquent pas habituellement) soit organisée.

A la demande de M. Yves Séjourné, une sensibilisation est faite auprès des membres des associations au sujet du tri des déchets résultant de la tenue de leurs différentes manifestations.

La parole était donnée à M. Jean-Pierre Deloy, nouvel adjoint à la Jeunesse et aux Sports. Celui-ci répond à diverses questions concernant l'installation de téléphones d'urgence sur les sites des terrains et salles de sports, le matériel de musculation.

Jean-Pierre Deloy donna des explications au sujet du nouveau mode de calcul des subventions municipales de nouveaux paramètres entrant en jeu tels que : niveau des équipes, nombres des déplacements, longueur des déplacements, actions en faveur des jeunes, formation des éducateurs etc. Il assura qu'aucune subvention ne sera diminuée.